



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE - Agence italienne pour le commerce extérieur

Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie

Alger, le 17.05.2022

Prot. 0060421/22

**Objet : Avis pour fourniture de service - Étude de Marché Secteur agro-industrie, aquaculture et pêche en Algérie.**

Madame, Monsieur,

Le Bureau ICE Alger – Agence Italienne pour le Commerce Extérieur, Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie vous invite à présenter votre meilleure offre pour la fourniture d'une étude sur le marché algérien du secteur de l'agro-industrie, l'aquaculture et la pêche.

**1. Objectifs et articulation de l'étude**

L'objectif de ce rapport est de fournir des informations détaillées sur les secteurs indiqués.

Le rapport aidera les entreprises italiennes à évaluer les opportunités du secteur pour de futurs plans d'affaires et à définir la faisabilité d'un investissement dans l'optique de pénétrer le marché algérien.

Le rapport doit couvrir et comprendre impérativement les éléments suivants :

- A. Tendances et informations sur les secteurs : agroalimentaire, pêche et aquaculture (Production nationale, programmes de développement, grands projets, réalisés, en cours et prévus, besoins en termes d'équipements, perspectives, part de l'industrie agroalimentaire et de la pêche dans le PIB national, taux de croissance, concurrence locale / internationale, les clés d'accès et opportunités pour les entreprises étrangères.);
- B. Données et chiffres sur le commerce (statistiques sur la production nationale, répartition des filières, main d'œuvre, nombre de sociétés privés et étatiques, nombres de chantiers navales et de sociétés activant de le secteur de la pêche et d'aquaculture, principales filières et d'autres en voie de développement, importation/exportation de matériels et équipements pour l'industrie agroalimentaires, et pour le secteur de la pêche et l'aquaculture pour les années 2019, 2020, 2021 (pour les catégories citées en dessous);
- C. Principaux acteurs du secteur (organismes et ministères, entreprises privées et institutions publiques, producteurs/importateurs/distributeurs/clusters et associations de référence) ;
- D. Réglementations et procédures techniques, fiscales et douanières régissant les secteurs ;
- E. Programme d'appui gouvernemental aux investisseurs étrangers et nationaux.

Catégorie de produits à traiter :

- Machines et équipements pour l'industrie du lait.
- Machines et équipement pour l'industrie de la boulangerie, la biscuiterie et de la confiserie.
- Fours pour boulangerie.
- Pressoirs, fouloirs et machines et appareils similaires pour la fabrication du vin.
- Équipements et appareil pour la filtration ou l'épuration des liquides.
- Ecrémeuses.
- Machines et appareils pour la préparation d'aliments et de boissons.
- Parties et pièces de machines pour la préparation d'aliments et de boissons.
- Machines et appareils pour le travail de la viande.
- Machines et appareils pour la préparation des fruits et légumes.
- Machines et équipements pour la transformation des fruits et légumes.
- Machines et appareils pour sucrerie.
- Machines et appareils pour brasserie.
- Machines et équipement pour la transformation des produits de la mer.

- Matériels et équipements pour l'aquaculture marine et continentale.
- Aliment pour l'aquaculture.
- Matériels et équipements pour la pêche
- Bateaux de pêche.

Le rapport final comprendra :

- La réalisation de l'étude ;
- Le résumé de l'étude en PowerPoint (max. 20 diapositives des principaux points du rapport);
- La traduction de l'étude en langue italienne.

## **2. Critères d'attribution**

L'entreprise devant effectuer cette étude sera choisie sur la base du prix le plus bas.

## **3. Présentation de l'offre**

Le dernier délai pour la présentation de l'offre - par email à [algeri@ice.it](mailto:algeri@ice.it) - est fixé **au 31 Mai 2022** et doit être accompagnée des documents suivants.

- l'offre économique ;
- le profil détaillé de votre entreprise ;
- des exemples d'études déjà effectuées par le passé.

## **4. Temps de livraison**

Un rapport provisoire doit être présenté en langue française au **20 Juin** et un **rapport final avant le 2 Juillet 2022**.

Tous deux devant être fournis dans un format modifiable.

Le rapport final et le matériel deviendront la propriété exclusive du Bureau d'Alger de l'Agence italienne pour le commerce extérieur, qui sera propriétaire du droit d'auteur et pourra être utilisé dans n'importe quel format, y compris l'imprimé, numérique et en ligne.

Nous restons à votre disposition pour toute autre information supplémentaire.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

